

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 février 2023

Membres en exercice :
8

Présents : 6

Votants: 8

Date de la convocation: 03/02/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Nathalie LE COHU

Représentés: Eloi BOUILLARD par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Nathalie LE COHU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: DELIBERATION PERMETTANT LE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN CoR. - DE_2023_006

Monsieur le Maire rappelle que la commune étudie plusieurs projets pouvant s'inscrire dans le cadre du CoR. N'étant pas encore en possession de toutes les réponses pour les coûts de ces travaux, le conseil propose de maintenir le principe de solliciter un CoR mais propose de différer le montage du dossier dans l'attente des documents.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir le principe de solliciter un CoR en 2023 et d'attendre la réception des coûts actualisés.

Le secrétaire de séance

Maxime DE AMORIN COLLINET



Le Maire

Achille HOURDÉ



SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 20/02/2023
077-217702356-20230209-DE_2023_006-DE